

Québec français



Justice et bilinguisme

Louis Balthazar

Number 65, March 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/45346ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Balthazar, L. (1987). Justice et bilinguisme. *Québec français*, (65), 7–7.

Justice et bilinguisme

*Selon que vous serez puissant ou misérable
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.*
(La Fontaine)

louis balthazar

Ainsi donc encore une fois, la Cour a tranché en faveur de la liberté d'expression de la minorité la mieux favorisée au monde. En raison des chartes des droits et libertés, le gouvernement du Québec ne peut interdire l'affichage bilingue, ce qui revient à nier en pratique aux élus du peuple québécois le droit de légiférer sur le visage français du Québec.

Rarement l'écart entre la réalité juridique et la réalité sociologique ne sera apparu aussi considérable. En droit, les anglophones sont minoritaires au Québec et l'unilinguisme français les empêche de se rendre visibles. En droit, les francophones du Nouveau-Brunswick sont mieux reconnus que les anglophones québécois. Mais ouvrons-nous les yeux. Regardons le francophone de Moncton et l'anglophone de Montréal dans leur réalité quotidienne. L'anglais n'est-il pas plus visible (et plus audible) à Montréal que le français à Moncton? C'est bien plutôt la majorité francophone du Québec qui se sent menacée de toutes parts. C'est mon *droit individuel* de francophone québécois majoritaire qui est en cause. Mon droit de parler ma langue chez moi quand je prends un taxi à Dorval, quand je me présente au « Montreal General Hospital », quand j'entre dans une papeterie à Westmount. Quelle cour donnera à mon gouvernement le pouvoir de redresser l'équilibre toujours menacé dans une petite société francophone envahie par l'immense majorité unilingue anglophone d'Amérique du Nord?

La réalité sociologique, c'est que nous, cinq millions de francophones québécois, sommes éminemment des minoritaires tandis que nos compatriotes anglophones participent allégrement à la majorité nord-américaine. Montréal n'aura jamais été aussi vraiment bilingue que sous l'empire de l'unilinguisme



R. MORNEAU

français. Et nous savons bien où mènera l'affichage bilingue. Quand le vent vous charrie violemment dans une direction, que se produit-il si l'on s'obstine à maintenir le gouvernail en droite ligne?

Faut-il rappeler encore, en cette fin de vingtième siècle, que la liberté et l'égalité sont des concepts trop nobles pour être traités abstraitement, sans tenir compte de leur insertion dans la réalité sociale?

La réalité sociale québécoise toute brute, c'est qu'un droit d'utiliser la langue anglaise sans restriction revient très rapidement à nier le droit et la liberté des individus francophones de s'épanouir dans une société à leur image. La réalité sociale du Québec d'aujourd'hui, c'est aussi la nécessité de compter fortement sur l'immigration pour assurer le développement d'une société francophone. Mais nous savons trop comment il est facile, dans le contexte nord-américain, de glisser du droit des anglophones de s'exprimer dans leur langue à celui des allophones de s'exprimer aussi en anglais. Rétablissez le bilinguisme au Québec et vous vous dirigez tout droit vers l'utilisation quasi universelle de la langue anglaise au sein des communau-

tés culturelles. En une génération, Montréal deviendra alors, toute bilingue qu'elle soit juridiquement, plus anglophone encore qu'elle ne l'était en 1960.

Autant nous devons faire preuve d'ouverture, de compréhension, d'accueil auprès des immigrants en respectant leur caractère propre, leur culture d'origine et même l'usage de leur langue, autant il faut être intransigeant quant à la nécessité pour eux d'apprendre la langue française et de s'intégrer à la francophonie québécoise. Apprenons à accepter et à apprécier le nouveau visage pluri-ethnique du Québec, faisons la guerre au racisme ou aux crypto-racismes dans toutes leurs manifestations; mais en même temps n'oublions jamais que la langue française est aux antipodes d'une langue de ghetto et qu'elle a toutes les ressources pour coiffer une réalité sociale variée et dynamique. De la sorte, cette langue qui nous unit et nous définit comme communauté nationale nous permet aussi de nous ouvrir au monde.

Serait-ce trop demander qu'une charte des droits tienne compte de ces réalités?